

Département du Jura

MAIRIE  
DE  
**MOISSEY**  
39290

**EXTRAIT**

Du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

**COMMUNE DE MOISSEY**Séance du 9 Novembre 2007

L'an deux mille sept, le neuf novembre, à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de MOISSEY, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de M. Michel DELHAY, Maire

**OBJET :**

Concessions  
Cimetière  
Tarifs au  
01/01/2008

Présents : MM. DELMAS René - LEROY Laurence - PERRIN Isabelle - Gilles MIELLE - MARCHIONINI Pierre - PIGNON Jean-Luc - RIVET Bénédicte - ROBERT Roger - THOMAS Frédéric -

Absents excusés : MM. NICOLIN Bruno - Fabrice THOMAS - Christian FAIVRE qui a donné pouvoir au Maire

Secrétaire : Mlle RIVET Bénédicte

Membres exercice = 13 - Présents = 10 - Votants = 11  
Convocation : 2/11/2007 - Affichage 16/11/2007

Le Maire rappelle au conseil municipal les prix des places concédées au cimetière sont restés inchangés depuis le 1<sup>o</sup> Janvier 2006, soit deux années.

Il précise que si la population exprime sa satisfaction sur la qualité d'entretien des pelouses, allées et sépultures plus ou moins abandonnées, le coût en résultant est en accroissement constant par la suite de l'augmentation du salaire de l'employé communal.

Le Maire propose donc une augmentation du prix des concessions, tenant compte de leur stabilité depuis deux ans.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **FIXE** donc à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2008, le prix des concessions aux montants suivants :

**CONCESSIONS TRENTENAIRES**

- |                        |                      |          |
|------------------------|----------------------|----------|
| - 2 places superposées | ..... 2 m2 à 59.50 € | 124.00 € |
| - 3 places superposées | ..... 2 m2 à 69.00 € | 144.00 € |

**CONCESSIONS CINQUANTENAIRES**

- |                        |                       |          |
|------------------------|-----------------------|----------|
| - 2 places superposées | ..... 2 m2 à 96.75 €  | 202.00 € |
| - 3 places superposées | ..... 2 m2 à 116.60 € | 244.00 € |



Acte rendu exécutoire après le  
dépôt  
En Sous Préfecture de DOLE le :

Et publication ou notification du :

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire  
**M. DELHAY**

